

nos forces armées; l'entière liberté de mouvement et le droit de se rendre partout où l'exige leur tâche; et enfin, il faudra bien faire comprendre aux Nations Unies ainsi qu'au gouvernement de Chypre qu'il est nécessaire de désarmer très vite les guérilleros, ce désarmement étant le premier pas vers le rétablissement de la paix et de l'harmonie dans l'île de Chypre.

J'espère que le secrétaire d'État aux affaires extérieures fera connaître nos inquiétudes au Secrétaire général des Nations Unies, et qu'il dira aux fonctionnaires des Nations Unies que les députés et le peuple canadien voudraient recevoir de plus amples renseignements au sujet du mandat et des directives, en effet, à notre avis ceux qui occupent des positions-clés sont responsables des troupes canadiennes dont la vie et le bien-être ont été confiés à la force de police internationale et mis à sa disposition.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je ne reprendrai pas les questions déjà traitées; cependant, hier soir, j'ai posé un certain nombre de questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les réponses que j'ai reçues ont été loin de me satisfaire. Je reviens maintenant à la question qu'a mentionnée incidemment le député qui vient de se rasseoir, c'est-à-dire le chef du Nouveau parti démocratique. Je pense aux circonstances dans lesquelles les Canadiens serviront dans le cadre des forces armées à Chypre.

Je ne suis pas ici pour m'efforcer d'obtenir des renseignements que l'on ne doit pas nous communiquer, mais j'estime que lorsque le Canada fournit un contingent qui représente une bonne partie de la force de paix à Chypre et qu'il en fait également les frais, le Parlement a droit aux renseignements que l'on n'a pas encore daigné lui fournir.

J'en parle à cause de l'attitude adoptée hier soir par le ministre, savoir que la communication des renseignements que j'ai demandés susciterait d'énormes difficultés. En fait, il a dit que ce serait un grave sujet d'inquiétude. Je sais qu'il n'était pas très sérieux en disant cela, mais lorsqu'on lit ses paroles dans le compte rendu...

L'hon. M. Martin: J'étais très sérieux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais aborder dans un moment le degré de sérieux... ces paroles diffèrent tellement de la façon dont l'honorable représentant répond habituellement aux questions que je vais les consigner à nouveau. Il a dit, comme on le trouve consigné à la page 1764:

Je suis certain que mon honorable ami ne voudrait pas que le pays ait l'impression que la force ne peut se défendre.

[M. Douglas.]

Je suis celui qu'il appelle «mon honorable ami».

Je tiens à lui assurer que les directives qu'elle recevra lui permettront de se défendre le plus complètement possible. Je signale à mon très honorable ami l'ancien premier ministre, qui n'est pas sans connaître les responsabilités du gouvernement et la situation à Chypre, que ses remarques ne sont pas de nature à faciliter l'exécution de cette tâche très difficile.

Il s'agissait là simplement d'un ridicule coup monté, et de rien d'autre. Les renseignements que j'ai demandés se trouvent dans les journaux. Le ministre ne voudrait certainement pas faire croire au comité que les renseignements dont disposent les journaux ne doivent pas être accessibles au Parlement. J'ai sous les yeux un article qui a paru hier dans un journal et j'aimerais en citer des passages. Il se rapporte à une entrevue que l'auteur de l'article a eue avec l'archevêque Makarios.

Les officiers et les soldats britanniques se sont plaints amèrement d'être impuissants à maintenir la paix, puisqu'ils n'avaient pas le droit de désarmer les civils, d'effectuer des arrestations, d'ordonner le couvre-feu ou d'enlever les obstacles sur les routes.

La force des Nations Unies est soumise aux mêmes restrictions...

Je demande au ministre s'il n'est pas exact que pareilles restrictions aient été imposées, ce qui est su d'ailleurs. Je crois qu'il ne faudrait pas cacher au Parlement le détail de ces restrictions, dont on a parlé longuement dans les journaux. Je reconnais que certaines questions de sécurité empêchent de communiquer tous les renseignements, mais j'espère que l'honorable représentant ne prendra pas l'habitude, qui se répand beaucoup trop chez les ministres d'en face, de refuser de faire connaître les faits au Parlement, ou bien de présenter les faits d'une façon qui ne révèle pas la véritable situation.

Au Canada, nous désirons au plus haut point faire notre part pour assurer le maintien de la paix dans le monde, selon notre population et notre position. Nous allons consacrer plusieurs millions de dollars à cette force. Nous allons le faire tandis que certains des puissants pays du monde, membres des Nations Unies, refusent délibérément leurs contributions.

Je pourrais mentionner l'URSS qui doit actuellement 59 millions de dollars. La France doit 40 millions pour les opérations de maintien de la paix. D'autres pays refusent de remplir leur devoir, ne voulant même pas contribuer au financement des opérations pacificatrices essentielles au bon fonctionnement de l'ONU. Dans ces conditions, le Canada est certes en droit de connaître le détail des attributions qui seront confiées à cette force, dont une partie est sous le commandement des Nations Unies. Je demande donc explicitement, sous réserve des mesures de